ns qui pronone Gossun

sur la : d'aille euvent ice loss

ir du pi t cembal

, décen

st alors droit de ne pas l orterois

1 Sterois re des ance de

le prom s de fin une aut utenup

а ргоро

on pre-

le consei

la collég

mens de

la réso-

t ils sont

à les di

a biblio-

abanden

approuve

d'Azy.

uve un

n arrêlê

ai rendu

tivement

mission

dor, 10

sés.

2 , 4 liv.

mana 41

ques

OUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLIGAINE.

Cinquieme Jour Complémentaire,

(Ere Vulgaire).

Mercredi 21 Septembre 1796.

Renforts considérables de troupes qui vont joindre l'armée du général Jourdan — Lettre du général en chef Moreau, sur une victoire remportée sur les Autrichiens. — Jugement définitif des conspirateurs du camp de Gremelle, dons treize sont condamnés à mort, dix à la déportation, dix à la réclusion, et dix-sept acquittés et mis en liberté — Réflexions sur la question de savoir s'il est de l'intérêt de la France d'établir une répution de savoir s'il est de l'intérêt de la France d'établir une répution de savoir s'el est de l'intérêt de la France d'établir une répution de savoir s'el est de l'intérêt de la France d'établir une répution de savoir s'el est de l'intérêt de la France d'établir une répution de la contrait de blique lombarde. - Biscussion sur les postes et messageries.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, ! 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ANGLETERRE.

De Londres, le 14 septembre.

On regarde comme certain que les ministres ont communique officiellement à toutes les puissances alliées de la Grande-Bretagne la disposition où ils sont d'ouvrir une négociation franche & sincere avec la république française

pour une pasification générals. Le marquis de las Casas, ambassadeur d'Espagne, est depuis quelque temps aux caux de Bath pour sa santé. n croit généralement que l'indisposition qui l'y a conduit le déterminera à retourner au premier jour en Es-

On parle heaucoun d'un grand changement dans la porption de la taxe des terres. On sait qu'elle est de quatre elings par livre sterling en tems de guerre; ce qui fait le cinquieme du revenu : mais comme elle est perque d'après un ancien cadastre, & que depuis l'établissement de ce cadastre le produit des terres a prodigieuscment gmenté, mais dans des proportions très-différentes dans les divers cantons, il en est résulté que la texe actuelle n'a plus aucune proportion, ni avec la valeur réelle des terres en général, ni avec le produit respectif de chaque terre. Il y a long-tems qu'on a proposé de faire un nou-veau recensement de la valeur des terres & d'asseoir la taxe sur toutes dans une proportion égale. Ce projet a été reneuvellé, comme un moyen simple d'augmenter considérablement le revenu public; mais les motifs qui jusqu'ici ont fait rejetter un tel changement, ont toujours une grande puissance sur l'opinion. Le principal est que ce seroit une atteinte à la propriété, attendu que les possesseurs actuels des terres les ont achetées à raison de la portion à laquelle elles étoient imposées suivant l'ancienna évaluation, garantie pur un usage jusqu'ici inviolable; & qu'une nouvelle évaluation porteroit la

taxe d'une grande partie des terres à un taux très onéreux

pour les propriétaires.

M. King, ambassadeur des Etats-Unis, a reçu une lettre de M. Menroe, ambassadeur américain en France, qui lui marque que sur la publication d'one lettre de M. Barthelemy, ambassadeur de France à Bâle, il avoit pris des informations pour savoir s'il y avoit cu des ordres de saint les vaisseaux nentres, & s'étoit asseré qu'it n'y en avoit pas & qu'on ne donneroit un tel ordre que dans le cas où le gouvernement anglais autoriseroit la saisie des vaisseaux américains. Cet avis a a été communiqué par M. King au consul de sa nation , pour en faire part aux négocians & armateurs américains.

BELGIQUE.

De Bruxelles , le 1er. jour comolémentaire.

Le général Marceau vient de prendre une position sur le Handsruck, où il va être joint par les divisions des généraux Poncet & Bounard, qui vont repasser le Rhin, & par les renforts qui arrivent journellement de l'intérieur de la république. Il étoit urgent de prendre cette mesure, la garnison de Mayence menaçant de se porter sur Kroutznach & Bingen.

Les blessés continuent d'arriver en nombre considérable sur la rive gauche du Rhin ; les hôpitaux sont tellement pleins que l'on ne sait plus où les placer. Une grande partie des troupes qui se trouvoient devant la forteresse d'Erenbreitstein en est partie pour se réunir au général Jourdan. On dit cependant que l'armée de Sambre & Meuse reprendra dans peu l'offensive; mais

cette nouvelle est encore douteuse.

Les garnisons de toutes les villes qui bordent la Meuso viennent d'en partir pour se rendre à marches forcées sur le Rhin. Toute la cavalerie qui se trouvoit encore à Bruxelles en part pour la même destination. A Aix-la-Chapelle, à Liege, on enleve toutes les eaux-de vie pour les envoyer en diligence à l'armée du général Jourdan.

A la nouvelle défaite des Français en Allemagne, plusieurs individus ayant montré à Liege leur joie de co malheureux événement, on les a arrêtés & conduits en

prison.

La loi sur la suppression des ordres monastiques dans les départemens réunis vient d'arriver officiellement aux administrations de département. Elle sera mise à exécution sans délai

FRANCE.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Au quartier-général, à Guessenfeld, le 23 fructidor, an 4.

Le général en chef Moreau, au directoire exécutif.

Le 21, les avant-gardes se sont portées entre Schwaig Mainbourg; celle du centre a trouvé l'ennemi à co dernier endroit, l'a culbuté & lui a fait environ 500 prisonniers & pris une piece de canon. La gauche du général Férino s'est portée, le même jour, sur Mosbourg, en a chassé l'ennemi avec assez de rapidité pour qu'il n'eût pas le tems de couper le pont. L'ennemi a attaqué, le même jour, les troupes que nous avions au pont de Fresing.

Salut & respect, Signé, Moreau.

De Paris, le 4°. jour complémentaire.

Les auteurs du Postillon des armées viennent d'être mis en liberté, par un jugement du jury d'accusation. Le délit qui leur étoit imputé n'étoit autre chose qu'une miaiserie peu digne de remarque. Ce journal est recommandable par les bous principes qu'il professe.

Cormatin vient d'être acquitté par le tribunal de Coutances de l'accusation intentée contre lui d'avoir conspiré dans sa prison.

Le rédacteur de la Feuille du Jour, Michant, s'est présenté avec loyauté, & s'est déclaré l'enteur de l'article qui avoit motivé le mandat d'arrêt contre l'imprimeur de cette feuille. Il est contumace de vendémiaire, & avoit été condamné par une des commissions militaires pour un article de cette même Feuille du Jour qui ne contenoit aucun genre de provocation. Il écrit d'après les inspirations de son œur, qui est franc & toujours porté à plaindre les malheureux. Mais il est impossible qu'il sorte jamais ni de sa bouche, ni de sa plume rien de contraire à l'ordre public, dont il est un des plus zelés défenseurs.

Les conspirateurs du camp de Grenelle ont été jugés hier par la commission militaire séante au Temple; ils étoient 52 accusés; leurs défenseurs officieux ont été entendus; l'un d'eux s'est exprimé avec beaucoup d'emportement & d'indécence. Les débats ont été tumultueux; les accusés avoient en général le ton de la plus grande insolence, sur tout les nommés Cailleux & Lay: ils récusoient à chaque instant les juges, prenoient à partie les témoins. Le capitaine repporteur a résumé les faits & donné ses conclusions; il a divisé les 52 accusés en trois classes. Le cons il militaire s'est retiré & a opiné pendant sept heures. Le jugement a êté rendu dans les termes suivans:

a Attendu qu'il est constant que, dans la nuit du 23 au 24, on a entendu des cris séditieux dans le camp de Grenelle; qu'un rassemblement d'hommes armés s'y sont transportés à dessein d'égorger la troupe, le directoire, le corps législatif afin de rétablir la constitution de 93; que plusieurs des révoltés ont été pris sur le champ de bataille; le tribunal condamne à la peine de mort Lay,

Jacob, Vauthier (per contumace), Cailleux, Monn Claudel, Molet, Delabarre, Montjustin, Jamin, Hiva Gatelot & Chamaux; tous convaincus d'être les chess l'infame complot ci-dessus cité, & renvoye ces comp rateurs devant le général en chef, qui indiquera le la où ils deivent recevoir la peine due à leurs forfaits.

» Attendu que les individus ei après dénommés n'es pas pris une part si active à l'exécution de cette comprévolution, le tribanal condamne à la déportation Floque, Thibaut, Desfosses, Legras, Deroy, Dudoux, Ciba

Marion, Eudes & Deschemps.

» Condamne en outre à la réclusion, savoir: Bourn six ans; Rhedon, six ans; Thevenard, deux ans; Boirn six ans; Renard, deux ans; Gilles, deux ans; Delasalle deux ans; Beaune, trois ans; Gerard, deux ans; Perri nn an; convaincus de s'être trouvés dans ce rassemble ment armé, lesquels sont mis à la disposition des ministre

» Et à l'égard des nommés Chamrobert, Toutin, Avray, Bertrand, Olivier, Dandeleu, Laloy, Garnin Lesoeur, Billard, Sellier, Carpentier, Sébestien Hen Pievaux, Lebrun, Gauthier & Paulus, le conseil ordon sur-le-champ leur mise en liberté, attendu qu'ils non frempé en aucune manière dans cette conspiration ».

» Le présent jugement, qui ne pourra avoir son es cution qu'après la révision du conseil, a été pronom en séance publique, séante au Temple, par Liesnan président, le troisieme jour complémentaire ».

Les condamnés à mort, à l'exception de Vauthier que s'est évadé, ont été fusillés aujour d'hui au Champ de Marcutre une heure ou deux.

Le citayen Barney, commandant une division navidarrivée en 33 jours au Cap - Français, a rencontée pris, chemin faisant, trois navires, dont un portugu & deux anglais, allant pareillement en Amérique, tenargés d'approvisionnemens de toute espece pour le troupes que leurs gouvernemens y entretiennent; explié pour une mission qui demandoit célérité, & cradié pour une mission qui demandoit célérité, a cradié de conserve, le citoyen Barney les a brûlées ou coules, après ca avoir retiré généralement toute la garnissa dont partie a servi à la nourriture & à l'entretien de équipages de la division pendant la traversée. Une somm de 55 mille livres trouvée à bord de l'un des bâtimés a été déposée, par le citoyen Barney, dans la caisse natie nale à son arrivée au Cap.

nale à son arrivée au Cap.

La frégate la Méduse, faisant partie de la division de citoyen Thomas, stationnée à Saint Domingue, a intercepté dans une croisiere cinq transports anglais allant de la Martinique au mole Saint-Nicolas: voc des troupes qué étoient destinées à remplacer, en partie, celles que le fievre jaune ne cesse d'enlever aux anglais dans les place que la trahiseu leur a livrées à Saint Domingue.

Il est de l'intérêt de la France d'établir une république lombarde.

De Milan, le 22 août.

Il y a plusicurs siecles que l'Italie est effacée du nombre des puissances de l'Europe. Les invasions des bathara qui établirent avec eux le regne de l'ignorance, les invasions presque aussi funestes des puissances voisines, appellées le plus souvent par les papes, des guerres intestines, seavent sans objet & toujours cruelles, voil le t bleau que présente l'Italie depuis la décadence d'l'empire d'Occident.

La divisi
fois dans le
d'hui partag
les mœurs
part par eles
la maison d
affaires d'it
moins éten
sions d'Ital
cane s'est
mais cette
dité du sos
de fleuves
chienne en
sede aucun

La répu d'ennemi profitera-tprovinces? que l'intér prépondère à son existe qu'elle en empire les la révoluti une préémi sa pesition c'éloit pas vernoient. sources qu ront d'une puissances des autres

En vain
le système
Lombardie
tecteur de
plus grand
n'a jamais
puissance ;
constances,
antérieuren
que le syst
Le prem

grès de ce même des efficace pou sance assez geans voud dératrice de La Fran

saire à sor ples, qu'e états libres pays conq d'un côté pouvoir se tôt ses pro cun lien c magne, se Ainsi en re une nouve. La division de ce jardin de l'Europe a changé plusieurs fois dans les révolutions qu'il a épreuvéea. Il est aujour-d'hui partagé en d'x petits peuples différens par la langue, les mœurs, les usages & les loix, & gouvernés la plupart par éles princes étrangers. Depuis plus de trois siecles, la maison d'Autriche a eu une grande influence dans les affaires d'Italie, où elle a possédé des domaines plus ou moins étendus. On peut dire qu'aujourd'hui ses possessions d'Italie se bornent à la Lombardie, puisque la Toscane s'est montrée indépendante du cabinet de Vienne; mais cette partie de l'Italie est la plus riche par la fécondité du sol, par la douceur du climat, par le nombre de fleuves & de canaux qui l'arrosent. L'avidité autrichienne en a tiré des ressourses immences; elle ne possede aucune province dont la perte lui fût plus sensible, & qui contribuât davantage à l'affoiblir.

Monad

n, Hiver

s chefs

s consp

ra le li

orfaits.

més n'on te contre la Floquet

, Cibot

: Bouve s; Boivin Delasalle

; Perri

assemble

ministre

atin , An Garnier ion Hen

il ordon

i'ils n'or

son ex

Pronoma I ESNAN

thier qu

p de Man

on naval

contré

portugii rique, t

pour le

at; expe-, & craices priss

coulées,

garnison

etien de

ae somm

bâtimen

isse natio

vision d

a interallant de

oupes que

les places

spublique

u nombre

bar baret

, les in-

voisines,

erres in

es, voil

dence de

août.

on n.

La république française n'ayant pas dans le continent d'ennemi plus redoutable que la maison d'Autriche, profitera-t-elle de ses victoires pour lui enlever ces belles provinces? On ne sauroit en douter quand on considere que l'intérêt de la France est de s'assurer une influence prépondérante en Europe; que ce système est nécessaire à son existence politique & à la conservation de sa liberté; qu'elle en a reconnu la nécessité en réunissant à son empire les Pays. Bas & d'autres conquêtes. Avant même la révolution, la France avoit sur les autres puissances une prééminence décidée par ses richesses, sa population, sa pesition géographique. Si elle la perdoit quelquefois, c'étoit pas l'ineptie & la foiblesse de ceux qui la gouvernoint. Mais le génie de la liberté & toutes les ressources qu'il met dans les mains du gouvernement établi-

ront d'une maniere solide sa supériorité sur les autres puissances, supériorité qui loin d'être contraire aux droits des autres peuples, produira bientôt la liberté générale. En vain quelque pédant politique voudroit faire valoir le système d'équilibre pour prouver qu'il faut rendre la Lombardie à l'Autriche. Ce système qui devoit être-le protecteur de la peix & des droits des nations, a été le plus grand fléau de l'Europe dans les tems modernes; il n'a jamais empêrhé l'influence prépondérante de quelque puissance ambitieuse, & nous avons vu la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'exercer tour-à-tour selon les circonstances. Ce système, quelque influence qu'il ait eue antérieurement, est devenu évidemment une chimere depuis que le système de partage s'est établi.

Le premier intérêt de l'Europe, c'est d'arrêter les progrès de ce nouveau fléau politique qui menace l'existence même des puisances du premier ordre. S'il est un moyen efficace pour y parvenir, c'est la prééminence d'une puissance assez forte pour protéger celles que des co-partageans voudroient dévorer, & pour être l'arbitre & la mo-

dératrice de l'Europe.

La France ne peut s'assurer cette supériorité, nécesnire à son indépendance comme à celle des autres peuples, qu'en gardant ses conquêtes ou en les érigeant en
étals libres. Si elle rendoit la Lombardie & les autres
pays conquis en Italie, la maison d'Autriche dépouiliée
d'un côté & placée de l'autre dans des circonstances à
pouvoir se dédommager de ses pertes, reprendroit bientôt ses projets ambitieux. L'Italie désarmée, l'Italie qu'aueun lien commun n'unit dans ses parties comme l'Altemague, seroit bientôt envahie par les armes de l'Autriche.
Aiusi en restituant la Lombardie, les Français rendroient
une nouvelle guerre inévitable.

Quela motifs poviroient empêcher les Français de rendre aux peuples de Lombardie l'exercice de leurs droits? La plus difficile est fait. La conquête de-cette belle contrée est presque achevée. Da jour où les peuples conquis seront appelés à la liberté, l'Autriche aura une force de plus à combatre; elle perdra toute espérance de pouvoir envahir & conquérir les provinces qu'elle a perdues.

La nouvelle république lombarde ou italienne n'auroit pas besoin des secours de la France son alliée pour se maintenir. En effet, qui auroit-elle à craindre en Italie? Ce ne scroit ni le roi de Naples, qui se trouve plus éloigné d'elle que la France même; ni le pape, dont les armes spirituelles ont perdu toute leur force; ni l'aristocratie vénitienne, qui depuis long-tems ne se mêle plus de guerre; ni le roi de Sardaigne réduit à un état de nullité presque absolue.

La nouvelle république, en élevant quelques boulevards du côté du Tyrol, n'aureit pas à craindre une invasion subite de la part des puissances germaniques : outre ses propres forces, qui seroient de nature à augmenter tous les jours, elle auroit, pour repousser une revasion, les secours de la France son aliée, à qui l'entrée de l'Italie seroit toujours ouverte.

Je me hâte de termimer ces observations, en rappelant ce que Thomas Payne a dit le premier : c'est que la république française ne sera sûre & tranquille que lorsqu'elle sera environnée de révolutions, c'est à-dire de républiques. Du côté de la Hollande, le vœu des amis de la liberté est accompli. Les républiques suisses, quoique l'aristocratie domine dans plusieurs, forment aussi de leur côté une barriere amie de la France, là où elle finit d'avoir le Rhin pour limite. L'Espagne n'est encore susceptible ni de révolution ni de république; mais elle est unie à la France par les plus grands intérêts, & il n'est pas a craindre que du côté du Midi la tranquillité de la république française soit compromise. Il ne reste donc, pour achever d'exécuter ce plan, autant que les circonstances le permettent, que d'établir la république italienne. Les Français voudroient-ils ajourner leur bonheur & celui des peuples qu'ils ont conquis?

Note des rédacteurs. Nous sommes loin d'adopter les principes de notre correspondant, à l'égard du systême qu'il propose pour l'Italie. Nul journal n'a plus que nous combattu l'opinion d'étendre au-déhors notre révolution, & nous croyons même à cet égard avoir démontré plusieurs vérités; mais l'impartialité dont nous nous faisens une loi, & la déférence que nous devons à un correspondant aussi éclairé & aussi utile à notre feuille, nous engagent à publier les observations qu'il nous adresse.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Présidence du citoyen PASTORET.

Séance du 4°. jour complémentaire.

Diverses communes du département de Jemmape ont clamé, il y a quelque tems, contre le régime mili-

réclamé, il y a quelque tems, contre le régime militaire encore en vigueur dans les départemens réunis, quoiqu'ils dussent depuis la réunion jouir de la constitution comme le reste de la France.

Bergier présente aujourd'hui un projet de résolution, tendant à charger le directoire de faire mettre le plutôt possible, la constitution en vigueur dens ces départemens.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet, ainsi que d'un autre projet présenté par Dubruel, & portant

que les prêtres réclus seront provisoirement mis en liberté sous la surveillance de leurs municipalités.

On s'occupe des postes & messageries. Plusieurs membres agitent la question de savoir, si elles seront mises en régie ou en ferme. Delaunay défend ce dernier avis.

Lorsqu'une partie productive des finances, dit-il, entraîne forcement avec elle des dépenses occasionnées par le dépérissement journalier des objets qui servent de levier à la recette, un gouvernement sage & calcutateur ne doit jamais la mettre en régie; il doit la donner à l'entrequise, parce que le produit net est connu, & qu'il est moins susceptible de variation.

Dans une régie, les frais inséparables de la comptabilité, la surveillance trop partagée, les plus petites infidélités, ou la négligence la plus légere, absorbent les produits & entrainent des pertes considérables.

Dans une régie, les soiss économiques ne sont pas les mêmes que ceux d'un pere de famille administrant la chose qui appartient; la vigilance n'est pas aussi scrupuleuse, les travaux ne sont pas aussi actifs, les agens se multiplient sans nécessité, & bientôt les bureaux ne sont plus assez vastes pour les contenir.

Le régisseur n'a pas, comme l'entrepreneur, son intérêt identifié avec la chose même. Celui-ci sait que plus les moyens de son administration sont simplifiés, plus il bénéficie; & comme il arrive souvent que l'intérêt est le mobile de nos actions, l'entrepreneur économise pour gagner d'autant plus. Les frais étant moindres, la chose produit en conséquence, & l'entrepreneur ne peut bénéficier sans que le trésor public ne bénéficie avec lui.

L'expérience ne nous a-t-elle pas démontré que les régies pour le compte du gouvernement, quelque zele, quelqu'intelligence que l'on suppose à ceux qui les composent, ont dans tous les tems été onéreuses, bien loin d'être profitables.

Sous la convention, mettre tout en régies ou administrations, étoit le système à la mode; il existoit des commissions administratives de tous les genres & de toutes les especes. Quel bien ont elles fait? combien n'y en a-t-il pas eu qui ont produit des maux incalculables? Et qui ne sait que plusieurs d'entre elles, sous le prétexte de tout erganiser, tout activer, ont au contraire tout désorganisé?

Depuis, cette vérité frappante a été reconnue par le directoire exécutif; aussi a-t-il donné à l'entreprise les fournitures des armées qui, auparavant étoient en administration. Mais, sans chercher ailleurs des exemples, nous allons en trouver dans les postes & messageries, en examinant ce qu'elles étoient & ce qu'elles sont de-

wenues après avoir été établies en régics.

Lorsque les postes & messageries ont été données à l'entreprise, un seul individu étoit chargé de leur surveillance. Il surveilloit, & chacune des parties de cette administration étoit parfaitement remplie. Aujourd'hui, où les places ent été créées pour les hommes, & non les hommes choisis pour les places, vous avez, au lieu d'un, douze administrateurs, quatre pour les messageries, six pour la poste aux lettres, & deux pour la poste aux chevaux.

Quel à été le résultat de cetts organisation? Un gestion de deniers publics, qui n'a pas encore jugé propos de rendre compte, quoique depuis deux ans éa commissaires luiquidateurs aient été nommés at hoc; un nuée d'employés & de principaux commis, qui se rendent à leurs bureaux pour faire un service que des hommes en petit nombre, mais assidas & laborieux, faisoien marcher avec intelligence & sans peine.

Les postes & messageries, avant la révolution, ver soient 12 millions numéraire dans les caisses publique. La partie des messageries produisoit seule, en 1793 (vieus style), 600,000 liv. écus; & si l'on considere que la messageries ne sont pas encore établies dans la Belgique le pays de Liège & le ci-devant duché de Luxembourg on jugera facilement que nos ressources financieres son nulles; & les messageries, bien loin de produire au gou vernement, ont été une surcharge pour lui dépuis qu'elle ont été mises en régie.

Que l'on consulte les registres des ordonnances de ministere des finances, on verra que le gouvernement, sacrifié, pour le partie seule des messageries, 185 mllions assignats jusqu'au mois de floréal, an 4, & den millions mandats jusqu'à ce jour.

cais.

Répo

mal.

6 liv.

On li

he Ti

els, 8

Les 1

avoient

erre &

om de

ettre

mploro

énéral

éplaire

avoier

egnol

aie de

uillet,

erent

ou le

s étoi

connt

Vhite,

andan

intec.

es sol étition

gion, cès p

Le 2

mal

L

Comment se fait il qu'une partie aussi intéressant consomme les fonds publics, tandis qu'elle devroit le alimenter? La raison n'est pas difficile à trouver. Le postes & messageries sont en régie. Mettez les à l'en sreprise; alors l'activité remplacera l'insonciance; trésor public gagnera, paree que les entrepreneur avec de l'industrie & de l'économie, crécront un ben fice où des régisseurs ne peuvent même pas balancer recette avec la dépense.

La suite de la dicussion est ajonrnée.

Conseil des Anciens. Séance du quatrieme jour complémentaire.

Le conseil ordonne l'impression d'un rapport de Di rand-Maillane, qui propose de rejetter la résolution a les hospices civils, attendu qu'elle est confraire à la con titution, désavantageuse aux hospices, & qu'elle blessel justice.

Une discussion s'engage sur la proposition faite profession, au nom d'une commission, de rejeter la mesolution du 25 fructidor, relatives aux contestations de vées entre la république comme représentant le due mailien de Deux Ponts & quatre communes du département du Haut-Rhin. Cette discussion n'a produit d'autre résult que l'ajournement de la décision.

Sur le rapport de Poulain-Grandpré, le conseil u prouve la résolution relative au paiemeet des coupes bois de l'ordinaire de l'an 5.

Bourse du quatrieme jour complémentaire. Mandat, 5 liv. 3 s., 4 liv. 18 s.

Relation de l'ambassade du lord Macartney à la Chine, peut les années 1792, 1795, 1794; contenant les diverses particulait de octte ambassade, avec la description des meurs des Chines celle de l'intérieur du pays. Traduite de l'Anglois d'Æneas Anverse employé à la snite du lord Macartey; 2 vol. in-8°. Prix, 4 liv. 4 liv. 10 sols franc de port. A Paris, chez Denné jeune, librair rue Vivienne, n°. 44, maison de l'ancienne caisse d'escompte.